

## Comment ne pas plagier dans un rendu (IAE UPVD 2020)

Les étudiants et étudiantes doivent indiquer de manière scrupuleuse les sources utilisées pour tout travail universitaire rendu, publié ou non, mémoire, dossier ou exposé. Ne pas citer ses sources s'apparente à du plagiat, ce qui est devenu, avec le recours de plus en plus fréquent à Internet, un véritable fléau se constatant au niveau de nombreux rendus écrits des étudiants et étudiantes.

Du point de vue de l'université (cf. Extrait de la note d'information sur le plagiat du 6 mars 2018 en fin du présent document), il s'agit d'une fraude au même titre que de tricher à un examen et l'étudiant ou l'étudiante plagiaire encoure le passage devant la commission de discipline de l'université avec des sanctions allant d'une mention ABI (absence injustifiée) pour la matière concernée jusqu'à l'exclusion de l'université (de Perpignan ou de toute autre université française) de quelques mois jusqu'à plusieurs années. Par ailleurs, il s'agit également d'un délit passible de dommages et intérêts au civil et de peines au pénal (jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende) en cas de plainte.

Certains se sentent à l'abri car ils sous-estiment leurs enseignants et enseignantes, tout comme les outils de détection et les sanctions. Il n'y a pourtant pas de pourcentage de plagiat acceptable. Dès qu'il y a plagiat, il y a fraude ! Et l'étudiant ou l'étudiante sait forcément s'il a plagié ou pas.

Etant donné la sensibilisation effectuée et les avertissements présentés ici, aucune excuse (de type « *je n'ai pas fait exprès, je ne connaissais pas les règles* ») ne peut être tolérée ou acceptée en cas de plagiat avéré. Il ne s'agit pas non plus de jouer sur des ambiguïtés en reprenant des parties d'un document sans les identifier par des guillemets dans le texte tout en signalant la source en bibliographie.

### 1. Ce qu'est le plagiat

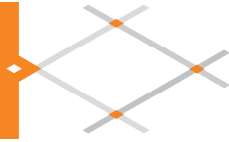
**Il y a plagiat dès lors que la source n'est pas citée à l'endroit même où elle est utilisée.**

Précisons à partir de la présentation très claire qu'en fait Didier Duguest :

« *Selon le dictionnaire Petit Robert (2007), plagier consiste à « copier un auteur en s'attribuant indûment des passages de son œuvre » : c'est le cas chaque fois que l'on cite, résume, traduit, utilise de l'information, des faits, des théories, des statistiques, des œuvres, etc., sans nommer l'auteur ou les auteurs, autrement dit quand on emprunte ou s'approprie en les faisant passer pour siens les propos (parlés ou écrits), les travaux et les idées de quelqu'un d'autre, quel que soit le médium (papier, Internet, CD ou autre). Entre d'autres termes plagier c'est copier tout ou partie d'un document, reproduire des idées, des données ou des résultats de recherche de quelqu'un d'autre, qu'ils soient publiés ou non, sans lui en reconnaître la paternité intellectuelle. Il s'agit en fait d'un "vol littéraire" ».*

Pour résumer, plagier c'est :

- *S'approprier le travail de quelqu'un d'autre et le présenter comme sien,*



- Inclure dans son propre travail des extraits de textes (livres, articles, sites web) sans en mentionner l'auteur original ;
- Modifier le texte d'un auteur en remplaçant ses mots par des synonymes ;
- Reprendre l'idée originale d'un auteur et l'exprimer avec ses propres mots (reformulation), sans en mentionner la source ;
- Insérer des images, des graphiques ou autres sans en mentionner la provenance ;
- Ne pas placer entre guillemets (ou indiquer de façon claire et précise) les mots tirés d'une autre source ;
- Faire du copier – coller en provenance d'Internet, sans en citer la référence » (Duguest, 2008, p. 2).

Plus loin, le même auteur énumère les avantages qu'il y a à ne pas plagier :

- « Aiguiser sa curiosité, pour le plaisir d'apprendre et la fierté de produire des travaux originaux et valorisants ;
- Cultiver le goût de l'authenticité et le mettre en pratique ;
- Apprendre à chercher l'information et à l'utiliser ;
- Connaître et appliquer les règles en vigueur : on ne peut rédiger un travail de recherche sans faire référence à différents auteurs dont les idées permettent de nourrir et de faire avancer la réflexion, mais il faut reconnaître leur apport. Ne pas le faire constitue un manque de rigueur et d'éthique ;
- Apprendre à citer correctement ses sources. Les noter, incluant le cas échéant la ou les pages précises, à mesure que la recherche avance [...] ;
- Prendre de la distance : s'exercer à résumer, synthétiser et reformuler l'idée de l'auteur en évitant de paraphraser (c'est-à-dire éviter de redire la même chose avec d'autres mots) »(Duguest, 2008, p. 3-4)

## 2. Comment citer ses sources dans le texte

Pour éviter de plagier, il s'agit de citer toutes ses sources **à l'endroit même du texte où elles sont utilisées**. Il ne convient pas seulement de citer ses sources quand on reprend au mot près ce que quelqu'un d'autre a écrit (citation que l'on met entre guillemets pour délimiter la partie reproduite) mais aussi en cas de paraphrase, c'est-à-dire **si l'on exprime dans ses propres mots** ce qu'un auteur a écrit ou encore quand on fait simplement référence à une idée d'un auteur.

Pour citer la source, utilisez la méthode anglo-saxonne en indiquant en fin de phrase, entre parenthèses, le nom de l'auteur et l'année de publication + le numéro de page en cas de citation : (Bataillou, 2014) ou (Simons, 1995, p. 11). Si plusieurs références du même auteur publiées la même année sont utilisées, on utilise des lettres pour les différencier (Bouquin, 2005a) et (Bouquin, 2005b). Cela donne les exemples suivants pour les trois situations évoquées précédemment :

- **Citation** : ...pour ce qui est des PME, « les partenaires sont davantage potentiellement concurrents plutôt que rivaux directs » (Puthod, 1995, p. 65) ;
- **Paraphrase** : ...au niveau des PME, les partenaires sont moins en rivalité directe qu'en concurrence potentielle (Puthod, 1995) ;
- **Référence** : ...comme le montre la chaîne de valeur de l'entreprise (Porter, 1991)...

Si la citation est en langue étrangère, il faut en proposer une traduction. Le texte original doit être donné dans une note de bas de page. Toute citation doit être reproduite avec fidélité même si celle-ci comporte des erreurs. S'il s'agit d'une citation de seconde main, vous devez le signaler en donnant les références à la fois de l'ouvrage où vous avez lu la citation et de celui d'où est issu la citation. Dans ce cas, vous mettez par exemple : (Girard, 2005, p. 25-26, cité par Bataillou, 2014, p. 48).

Pour les illustrations, cartes, schémas, graphiques, tableaux, statistiques qui doivent être numérotés et légendés, l'étudiant doit également fournir les références de la même manière afin de permettre au lecteur de les retrouver aisément.

### 3. Comment présenter les sources en bibliographie

#### ▪ La bibliographie

La bibliographie est obligatoire. Elle sert à rendre votre travail vérifiable et à permettre au lecteur intéressé d'approfondir ses lectures. La bibliographie contient obligatoirement tous les documents que vous avez utilisés et donc cités dans votre mémoire (y compris ceux pris sur Internet pour lesquels il faut suivre les mêmes règles que pour les autres en ajoutant l'adresse URL et la date de consultation – cf. ci-dessous). Pour la bibliographie, vous devez adopter la présentation des références ci-dessous. Pour faciliter la mise en forme, vous pouvez utiliser un logiciel de bibliographie comme Zotero (gratuit) en choisissant un style, comme par exemple le style APA (<https://www.zotero.org/styles/apa-fr-provost>).

- Pour un livre avec un seul auteur : auteur, date de la première édition et/ou de l'édition consultée (ou bien s.d., sans date), titre, lieu de publication (ou s.l., sans lieu) et éditeur. Par exemple :  
Hillali, M. (2003). *Le tourisme international vu du sud, essai sur la problématique du tourisme dans les pays en développement*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.  
Bouquin, H. (2010). *Contrôle de gestion. 9<sup>e</sup> édition*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Pour un livre rédigé par plusieurs auteurs, il suffit de mentionner les différents auteurs les uns après les autres en mettant & devant le dernier auteur. Par exemple :  
Biggs, J., & Tang, C. (2007). *Teaching for quality learning at university* (Third ed.). Maidenhead: Society for Research into Higher Education and Open University Press  
Huron, D., & Spindler, J. (2008). *Le management public en mutation*. Paris: L'Harmattan.
- Pour un article, le modèle est le même mais le titre de l'article sera placé entre guillemets et suivi du titre de la revue ou du volume, mis en italique, puis du tome, et/ou du numéro, et de(s) page(s) de référence. Comme dans l'exemple en page précédente :  
Dumez, H. (2011). « Faire une revue de littérature : pourquoi et comment ? ». *Le Libellio d'AEgis*, 7(2), 15-27.  
Altinay, L., Brookes, M., & Aktas, G. (2013). « Selecting franchise partners: Tourism franchisee approaches, processes and criteria » *Tourism Management*, 37(0), 176-185.

- Pour une contribution publiée dans un ouvrage collectif : NOM Prénom, Année de publication, « Titre exact de l'article », Nom de l'ouvrage collectif (Encyclopédie, Actes de congrès), Éditeur, Lieu de publication, pages de début et de fin d'article. Par exemple :  
Schéou, B. (2009). « La problématique de l'interculturalité dans la construction d'une offre de tourisme équitable. Plaidoyer pour une voie métisse ». In J.-P. Lemasson & P. Violier (Eds.), *Destinations et Territoires. Tourisme sans limites* (Vol. 2, p. 103-113). Montréal: Éditions Téoros.  
Gullberg, C., & Lindvall, J. (2016). « The controller's role ». In F. Nilsson, C.-J. Petri & A. Westelius (Eds), *Strategic Management Control - with a focus on dialogue*. Lund: Studentlitteratur AB, p. 185-211.
- Pour les illustrations, cartes, schémas, graphiques qui doivent être numérotés et légendés, l'étudiant doit également fournir les références de la même manière à permettre au lecteur de les retrouver aisément.

Si vous citez un ouvrage anonyme, vous le classez à la première lettre du titre.

Généralement, les étudiants font une confusion entre le type de document et le lieu où il a été récupéré. Ainsi, ce n'est pas parce que vous avez récupéré un document sur Internet qu'il faut le mettre en bibliographie dans une catégorie intitulée "Sites Internet" ou webographie en mettant simplement le lien vers l'article. **La manière de présenter la référence d'un article de presse récupéré sur Internet est identique à celle d'un article de presse lu dans un journal papier.** Il faut qu'il y ait l'auteur, le titre de l'article, le nom du journal, la date de publication, etc. Dans le cas d'un article publié en ligne, on ajoutera le lien et la date de consultation.

Ainsi l'article accessible avec le lien suivant : <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article578> doit être cité de la manière suivante :

De Oliveira Bertucci, J. (2009). «Lien social et économie d'hébergement gratuit sur Couchsurfing », *Revue du MAUSS permanente*. Publié le 30 octobre 2009. Consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2013 : <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article578>.

Autre exemple, le papier accessible sur le blog du Réseau de veille en Tourisme de l'UQAM, accessible ici <http://veilletourisme.ca/2013/09/11/prendre-le-virage-local/> doit être cité comme suit :

Barry, C. (2013). Prendre le virage local. Réseau de veille en Tourisme de la Chaire de Tourisme de l'UQAM. Publié le 11 septembre 2013. Consulté le 20 juin 2013 : <http://veilletourisme.ca/2013/09/11/prendre-le-virage-local/>.

De ce fait, la rubrique "Sites Internet" ne doit contenir que des sites dont de nombreuses pages ont été consultées et utilisées dans le mémoire comme, par exemple, des sites d'entreprises ou d'organismes utilisés comme études de cas/exemples dans le mémoire.

La bibliographie est classée par ordre alphabétique d'auteurs. Si elle ne contient que très peu de documents, ces derniers sont rassemblés en une liste unique. Mais dès lors que la bibliographie atteint un certain nombre de références (au-delà d'une quarantaine), il faut l'organiser et, dans ce cas, on peut opter pour un classement par catégorie de supports (exemple : livres, articles, rapports, textes de lois, Internet,...) ou un classement par thèmes.

#### 4. Référence bibliographique

Duguest, D. (2008). *Citer ses sources*. Nantes: IAE de Nantes.

## 5. Impact sur l'évaluation du travail

Les travaux dont le taux de similitudes ou « plagiat » apparaît supérieur à 5 % font l'objet d'une analyse qui, si elle est avérée, aura pour conséquence une note strictement inférieure à la moyenne. Comme précisé en introduction, en cas de plagiat avéré l'étudiant ou l'étudiante pourra être convoqué en conseil de discipline.

## 6. Extrait de la note d'information sur le plagiat du 6 mars 2018



VICE – PRESIDENCE  
[mk.salvador@univ-perp.fr](mailto:mk.salvador@univ-perp.fr)

Perpignan, le 06 mars 2018

### Note d'information sur le plagiat : sensibilisation de la communauté universitaire

Devant la banalisation du phénomène de plagiat rencontré dans les productions non surveillées des étudiants et afin d'enrayer l'installation durable de ces mauvaises habitudes, il est devenu important pour notre établissement de contrôler et de prévenir ces dérives. Pour ces raisons, nous souhaitons sensibiliser la communauté universitaire au plagiat et ainsi responsabiliser les étudiants.

Les nouveaux espaces de communication tels qu'Internet offrent une source d'informations et de données utiles aussi bien à l'enseignant qu'à l'étudiant. Il importe dès lors de s'assurer que l'étudiant respecte bien les règles du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, le numérique s'étant généralisé dans les productions des étudiants (devoirs, rapports, mémoires, thèses), les outils numériques anti-plagiat peuvent offrir une aide relativement efficace permettant de comparer le contenu des travaux avec la masse considérable de données trouvables sur Internet.

\* \*

\*